

Comment j'ai limité les dégâts après un incendie

GESTION DES RISQUES : *Un sinistre ne prévient pas. Mais l'on peut cerner les risques afin d'en limiter les conséquences et pour rouvrir au plus vite. Exemple avec l'incendie du Super U de Saint-Benoît-du-Sault, dans l'Indre.*

« Avec le recul, je pense que j'aurais pu ouvrir le magasin provisoire une semaine plus tôt. »

Le dimanche 25 mars, le Super U de Maxime Mockzulski, à Saint-Benoît-du-Sault (Indre), est entièrement détruit par un incendie. Le 14 mai, soit sept semaines plus tard, un magasin provisoire en dur ouvre sur 650 m² avec toutes les autorisations requises. Une sorte de record. Et si chaque situation est différente, la marche à suivre comporte certains passages obligés qu'il vaut mieux connaître ... avant que le sinistre ne se déclenche. « L'incendie serait dû à un problème électrique. L'installation, qui datait de l'agrandissement en 2003, avait été contrôlée par le groupe Apave [conseil en maîtrise des risques, NDLR] en janvier 2007. Les alarmes ont fonctionné, mais, dans une structure à charpente métallique, les pompiers n'interviennent pas à l'intérieur. Quant à installer un système de sprinklage sur un tel magasin, il aurait coûté 300 000 €. C'était hors de question. » Maxime Mockzulski avoue avoir été sonné les premières heures – « je regardais les pompiers ». Le soutien de quatre collègues voisins le jour même puis de tout Système U dès le lundi n'ont pas été de trop. Ainsi, c'est le groupement qui a proposé un expert d'assuré très efficace. Cela avait fait défaut à Maxime Mockzulski trois ans auparavant, lors de l'incendie d'une réserve de 400 m²... «Un sinistre moins important, mais dont je m'étais moins bien tiré. C'est grâce à cette expérience que j'ai voulu me doter d'un contrat avec des garanties correctes, notamment sur la perte d'exploitation. Aujourd'hui, j'ai 26 employés qui travaillent, 14 qui ne travaillent pas, mais aucun ne perd d'argent!» Leur salaire est pris en charge par l'assurance. Pour ajuster au mieux ce contrat, une expertise préalable avait permis de déterminer la valeur du bâtiment, des machines et des stocks, non pas en termes d'achat ou de revente mais d'exploitation. L'expertise a permis de rédiger un contrat sur mesure, mais aussi de négocier une ristourne conséquente sur les primes. Et sert de document de référence en cas de sinistre.

L'AVIS DE L'EXPERT

Conseils de Régis Join, directeur Grand Ouest du Cabine Roux, leader français de l'expertise industrielle.

1. Réaliser une expertise préalable afin, avant le sinistre, de déterminer au plus juste les capitaux à assurer, et, donc, composer au mieux sa police. En cas de sinistre, ce document sert de référence.
2. Pour la perte d'exploitation, l'entreprise doit faire son scénario catastrophe de remise en route après sinistre.
3. Faire figurer dans le contrat la prise en charge par l'assurance de l'expert d'assuré. Sans ce professionnel, le chef d'entreprise se retrouve après sinistre seul face à l'expert de l'assurance, et le match est inégal. »

Communication inédite

«Avec l'expertise préalable et une police d'assurance adaptée, vous êtes parés. Cela coûte un peu -environ 16000 € par an pour mon ancien magasin -, mais c'est irresponsable de ne pas le faire. » Maxime Mockzulski souligne d'ailleurs l'intérêt de la compagnie d'assurance pour le point de vente provisoire, celui-ci permettant de limiter l'indemnité à verser pour la perte d'exploitation. Elle a d'ailleurs attribué un budget publicitaire de 20000 € pour la réouverture du magasin... qui n'aura sans doute jamais autant communiqué! Outre cette campagne, Système U a, de son côté, largement informé les détenteurs de la Carte U.

Concernant les autorisations pour le magasin provisoire, le contexte local s'avère essentiel. Le Super U de Saint-Benoît-du-Sault, seule grande surface de ce secteur rural, joue un rôle important. Par ailleurs, la famille Mockzulski commerce depuis 1965 dans cette petite commune de 700 et quelques habitants et le patron du Super U s'implique dans la vie locale en soutenant les clubs sportifs, les associations, les comités d'entreprise... Soit un budget annuel proche de 60 000 €. «C'est du bon voisinage», estime Maxime Mockzulski, qui reconnaît que tout n'aurait peut-être pas si bien fonctionné sans cette implication. Ainsi, la municipalité a immédiatement proposé un hangar dont elle a fait goudronner le parking à ses frais. Au cas où, Maxime Mockzulski avait un «plan B»: rouvrir sous un chapiteau de 2000 m² d'un seul tenant. «J'ai aussi été soutenu par le préfet et la sous-préfète. Ce sont les patrons des services départementaux de l'État, et s'ils veulent que ça aille vite...» Un mois après l'incendie, ces différents services validaient tous les dossiers. Dans l'attente de la CDEC (obtenue depuis), une autorisation de vente au déballage sur 600 m² (contre 300 m² maximum normalement) était consentie pour deux mois. « Et puis il y a eu les artisans locaux qui ont mis le paquet », ajoute Maxime Mockzulski.



Adapter l'assortiment

Enfin, la coopérative Système U Centre a été solidaire. «Dès que nous avons eu connaissance du sinistre, nous avons stoppé les livraisons, récupéré dans l'informatique les éléments dont Maxime pouvait avoir besoin, explique Thierry Reuillé, animateur développeur pour la région. Concernant le hangar, nos services techniques ont étudié la compatibilité et l'agencement tout en travaillant sur le projet futur du magasin. » Si, coté matériel, la location de meubles frigorifiques et de gondoles n'a pas posé de problème majeur, il fallait faire des choix sur l'assortiment. « Nous sommes passés de 23 000 à 15 000 références. Les coupes claires ont été opérées dans le non alimentaire, explique Maxime Mockzulski. Il n'y a pas non plus de boucherie ni de charcuterie traditionnelle. Le chiffre d'affaire qui était de 10.7 millions d'euros, va être réduit de plus de la moitié. Et même si nous avons fait quelque chose de très bien sur 650 m², c'est frustrant. Mais je sais que j'aurai très vite un magasin flambant neuf. » Au plus tard dans l'année.